

Communiqué de presse

9 octobre 2017 - N° 28

SCOR estime le coût des ouragans Harvey, Irma et Maria, ainsi que des séismes ayant affecté le Mexique, à EUR 430 millions après rétrocession et impôts

En utilisant ses propres données et outils de modélisation, SCOR estime à ce jour que le coût total pour le marché privé de l'assurance des ouragans Harvey, Irma, Maria ainsi que des séismes ayant affecté le Mexique, devrait atteindre USD 95 milliards.

SCOR estime le coût de ces événements, sur le troisième trimestre 2017, à EUR 430 millions après rétrocession et impôts.

Cette estimation repose sur une analyse des expositions du Groupe, sur l'estimation des pertes totales de l'industrie et sur les informations préliminaires reçues de certaines cédantes à ce jour. Compte tenu de la nature, de l'ampleur et de la survenance très récente de ces événements et du nombre limité de remontées d'information des cédantes reçues à ce jour, une marge d'incertitude significative subsiste dans cette estimation.

Comme indiqué dans le communiqué de presse daté du 26 septembre 2017, à ce stade, le ratio de solvabilité du Groupe demeure solide et s'inscrit dans la fourchette haute de sa zone optimale, sa politique de dividende reste inchangée et le programme de rachat d'actions est maintenu. SCOR confirme les objectifs de son plan stratégique « Vision In Action ». Enfin, le Groupe n'anticipe aucun changement sur ses notations financières. De plus, la probabilité que le capital contingent de SCOR soit déclenché en 2017 est extrêmement faible.

*

* *

Contacts

Marie-Laurence Bouchon

Directrice de la Communication

+33 (0)1 58 44 75 43

mbouchon@scor.com

Ian Kelly

Directeur des Relations Investisseurs

+44 203 207 8561

ikelly@scor.com

<http://www.scor.com/>

Twitter : [@SCOR_SE](https://twitter.com/SCOR_SE)

Communiqué de presse

9 octobre 2017 - N° 28

Cette publication est une information ad hoc, conforme à l'article 17 de la réglementation (EU) n°596/2014 du 16 avril 2014.

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2016 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 mars 2017 sous le numéro D.17-0123 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».